

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

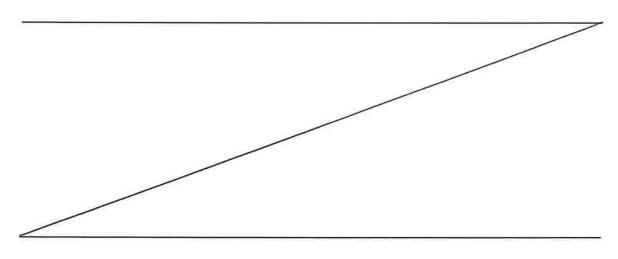
À la séance ordinaire du conseil municipal du 06 janvier 2025, il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal.

Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier 2025, de la manière suivante, tel que permet la Loi sur les Cités et villes.

La séance prévue le 3 février 2025 aura lieu le 10 février 2025;

La séance prévue le 03 mars 2025 aura lieu le 10 mars 2025;

L'heure des ces rencontres est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19h30.



Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ce 8^{ième} jour du mois de janvier 2025.

sabelle Desjardins greffière-trésorière